

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 12 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 12 mars, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; LE GOFF Yannick.



DELBU2024-03-018

Biodiversité : Mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo en 2024

Le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est l'outil local de planification de la politique de l'eau sur un territoire hydrographique composé de plusieurs bassins versants. Il est en phase de mise en œuvre depuis son approbation par arrêté préfectoral le 21 avril 2017. La Commission Locale de l'Eau est l'assemblée assurant le suivi et la mise en œuvre du SAGE.

5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont concernés par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo : Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération, et la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh ; ainsi que la commune de l'île de Bréhat. Cela représente 110 communes dont 91 communes incluses totalement dans le périmètre.

Par délibération du 20 février 2021, le Conseil Communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération a acté le nouveau portage administratif du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo par Guingamp-Paimpol Agglomération à compter du 1er mars 2021.

A ce titre, Guingamp-Paimpol Agglomération assure à la Commission Locale de l'Eau, en lien avec les partenaires financiers, les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne mise en œuvre du SAGE. Elle porte juridiquement le budget proposé par la Commission Locale de l'Eau et administrativement les agents de l'équipe d'animation du SAGE.

Pour la mise en œuvre du SAGE, la structure porteuse peut bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Bretagne, et du Département des Côtes d'Armor, pour l'animation, la communication et la mise en œuvre d'études.

Le reste à charge est réparti entre les différents EPCI et Ile de Bréhat. Leur participation financière est calculée ainsi : 50% au prorata de la surface communale couverte par le SAGE et 50% au prorata de la population concernée par le SAGE.

Il convient de s'appuyer sur une convention pour formaliser les modalités de cette participation financière.

A noter que la participation financière de Lannion-Trégor Communauté pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est prévue par une convention cadre relative à la mise en œuvre des programmes d'actions du bassin versant du Léguer et des SAGE concernés par Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo en 2024 se décompose ainsi :

SAGE ATG - PREVISIONNEL 2024			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	128 130,00 €	TOTAL SUBVENTIONS	205 676,00 € 79,5%
TOTAL DEPENSES ETUDES	130 540,00 €	RESTE A CHARGE APRES SUBVENTIONS	52 994,00 € 20,5%
		Contribution Lannion-Trégor Communauté	16 388,23 € 6,34%
		Contribution Leff Armor Communauté	11 833,33 € 4,57%
		Contribution Saint-Brieuc Armor Agglomération	696,82 € 0,27%
		Contribution Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	489,54 € 0,19%
		Contribution Ile de Bréhat	130,04 € 0,05%
		Autofinancement Structure Porteuse Guingamp-Paimpol Agglo	23 456,04 € 9,07%
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2024	258 670,00 €	TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES 2024	258 670,00 € 100%

Les moyens humains de la cellule technique du SAGE ATG en 2024 se composent de 2,02 ETP, répartis ainsi :

- Coordination : 1 ETP - poste permanent occupé par une agente en détachement de la fonction publique d'Etat, renouvellement du détachement pour 3 ans à compter de février 2024 ;
- Chargé de mission : 0,8 ETP - poste occupé par une agente en contrat de projet de 3 ans depuis janvier 2022, renouvelable 3 ans (temps partiel de droit à 80% sur un poste à temps-plein) ;
- Chargé de SIG : 0,2 ETP - mise à disposition d'un agent du service SIGD de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- Secrétariat : 0,02 ETP - mise à disposition d'une agente de la DADT de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 février 2021 actant le portage du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo à compter du 1er mars 2021 ;

Vu le budget prévisionnel 2024 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo validé par le bureau de la Commission Locale de l'Eau le 15 décembre 2023 ;

Vu les projets de convention 2024 proposés par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo joints en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions relatives au financement de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo avec Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération, la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh, et la commune d'Ile de Bréhat ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter la participation financière des signataires de ces conventions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

